

Fiche d'inscription - Cours d'aquagym 2025-2026

Nom/ Prén	om :	Date de na	nissance	
Adresse:.		Ville		••••
Téléphone	(s):			
			21.3	
E-mail: pour l'enregistrement de votre adresse merci de nous envoyer un mail à <u>infoaquamelodie@gmail.com</u> . Afin de recevoir nos notes d'informations.				
⚠ Certificat médical obligatoire pour l'accès aux cours				
Photo d'identité (pour les nouvelles inscriptions)				
Lire, dater et signer le bulletin d'adhésion				
	COTISATIONS			
Au trimestre cours illimités toutes les piscines (Tout trimestre entamé est dû)				
ABONNEMENT TRIMESTRIEL				
	SEPTEMBRE 2025 — DÉCEMBRE 2	025	97 EUROS	
	JANVIER 2026 — MARS 2026		97 EUROS	
	AVRIL 2026		97 EUROS	
	CARTE 10 SEANCES RENOUVELABLE À SO	OUHAIT		
	75 EUROS			
*Tarif étudian	ts, Amicale CHRU Strasbourg, CNRS sur présentation	d'un justificati	f. Nous consulte	er.
Virement, R	ellé à l'ordre d'AQUAMELODIE AIB de l'association sur demande. iquement en main propre à la rentrée.			
PISCINES FREQUENTEES				
OHAUTEPIERRE O SCHILTIGHEIM OHARDT OROBERTSAU OSTWALD				
Association loi 1908, inscrite au registre des associations du tribunal d'instance de Strasbourg vol.n°81-Fol.n°177				
infoaquamelodie@gmail.com http://www.aquamelodie.com				



Protection des données

Les informations recueillies sur ce bulletin d'adhésion font l'objet d'un traitement informatisé pour gérer votre inscription et sont destinées au bon fonctionnement de l'association Aqua Mélodie. Constitution du fichier adhérents pour le suivi du, paiement des cotisations, contacts en cas de besoin, vérification de l'aptitude médicale à pratiquer l'activité. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au comité d'Aqua Mélodie : infoaquamelodie@gmail.com

Durée de conservation des données, un an après le non renouvellement.

Condition de l'exercice de l'activité

- Tout membre reconnait avoir satisfait à la visite médicale obligatoire de non contreindication à la pratique de l'aquagym et doit fournir le certificat obligatoirement à l'inscription. A défaut, le membre ne sera pas autorisé à suivre les cours.
- L'accès aux vestiaires et au bassin est formellement interdit en l'absence de votre moniteur. Il est également strictement interdit d'aller dans l'eau sans la présence physique au bord du bassin de votre encadrant. L'association se réserve le droit d'exclure tout membre qui ne respecte pas cette obligation.
- L'association ne peut en aucun cas être responsable en cas de vol dans les vestiaires ou au bord du bassin.
- Toute association sportive est tenue à une obligation légale d'assurance.
- Toute absence ou interruption de la pratique d'aquagym, quel qu'en soit le motif et la durée ne peut donner lieu à un remboursement. La cotisation d'inscription reste acquise à l'association. Article 8 des statuts.
- Les adhérents s'engagent à respecter horaires de début et de fin des cours.

▲ L'association n'est pas responsable des mises à disposition des piscines par l'Eurométropole, ni des heures d'ouvertures ou des fermetures temporaires pour raisons techniques.

▲ En cas de fermeture de la piscine pour les raisons suivantes : jours fériés, grèves, crise sanitaire /pandémie, intempéries, problèmes techniques, aucun remboursement ne sera possible.

La signature du bulletin d'adhésion engage l'acceptation du règlement.				
Je soussigné(e), des modalités des protections des données et dessous et m'engage à les respecter.	-			
A Le Sign	ature :			

Association loi 1908, inscrite au registre des associations du tribunal d'instance de Strasbourg vol.n°81-Fol.n°177